

PET-RECYCLING SCHWEIZ

LA VÉRITÉ DERRIÈRE LES MYTHES DU PET

LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET DONNE LIEU À TOUTES SORTES DE MYTHES. BEAUCOUP NE SONT QUE DES AFFABULATIONS SANS AUCUN RAPPORT AVEC LA RÉALITÉ, CE QUI NE LES EMPÊCHE PAS DE DEMEURER FERMEMENT ANCRÉS DANS L'ESPRIT DES GENS. **VOICI DONC UN APERÇU DES MYTHES LES PLUS COURANTS, AVEC À LA CLÉ LA VÉRITÉ DANS LES FAITS.**



petrecycling.ch

› MYTHE 1

«LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET NUISENT À LA SANTÉ.»

FAUX! La présence possible de produits ou substances étrangères dans les aliments ou l'eau potable fait souvent l'objet de débats et de polémiques. Pourtant, dans les faits, ils sont présents et donc détectables selon le cas. Or on ne peut dire automatiquement de chaque substance détectée qu'elle est susceptible de mettre en péril la santé, voire d'être carrément nocive. L'acétaldéhyde p.ex. est un arôme de fruits naturel qui se métabolise aussi dans notre tube digestif et que l'on retrouve dans de nombreux aliments. La présence d'acétaldéhyde dans une bouteille à boissons en PET est infiniment plus faible que dans le pain, le vin, la bière ou le jus d'orange. Le facteur décisif, c'est la quantité. En Suisse, l'eau minérale et les aliments font l'objet d'une réglementation stricte, de sorte que le respect de ces valeurs limites est sévèrement contrôlé par l'Office fédéral de la santé publique.



› MYTHE 2

«UNE CONSIGNE PERMETTRAIT DE COLLECTER ENCORE BIEN PLUS DE BOUTEILLES À BOISSONS EN PET.»

NON! Le système suisse a parfaitement fait ses preuves. On en veut pour preuve le taux de valorisation de plus de 80 % et la comparaison avec d'autres pays. En Suisse, ce taux est aussi élevé que dans les pays européens à consigne et aux meilleurs chiffres de retour. L'introduction d'une consigne entraînerait en outre des coûts se chiffrant en centaines de millions de francs et la fermeture de plus de 40 000 points de collecte dans les écoles, communes, bureaux et terrains de sport. Enfin, les bouteilles à boissons en PET ne pourraient être collectées que par le commerce de détail. La consigne affecterait le confort pour la population, ce qui concurrencerait la motivation financière de la consigne et pourrait entraîner une baisse du taux de retour.

› MYTHE 3

«SEULE UNE FRACTION DES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET EST RECYCLÉE, CETTE MATIÈRE PREMIÈRE SERVANT TOUT JUSTE À FABRIQUER **DES PRODUITS DE MOINDRE QUALITÉ.**»

FAUX! Le taux de valorisation des bouteilles à boissons en PET se situe depuis des années à plus de 80 %. Les bouteilles à boissons en PET collectées servent à hauteur de 63 % à fabriquer de nouvelles bouteilles à boissons en PET. On boucle ainsi un cycle particulièrement écologique étant donné que les bouteilles à boissons en PET sont toujours recyclées pour fabriquer de nouvelles bouteilles à boissons en PET. Le reste des matières recyclées sert p.ex. à la fabrication d'emballages, de textiles et de matières de remplissage.

› MYTHE 4

«**LES BOUTEILLES EN VERRE SONT PLUS ÉCOLOGIQUES QUE LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET!**»

FAUX! L'Office fédéral de l'environnement a publié en 2014 une étude sur l'examen des divers emballages à boissons. On peut y lire clairement que, écologiquement parlant, les bouteilles à boissons en PET correspondent au premier choix pour les boissons, ceci avant même les bouteilles en verre consignées. L'étude tient compte aussi de facteurs comme la protection optimale de la boisson, la chaîne logistique complète comprenant la fabrication, la commercialisation et le recyclage du récipient ainsi que l'attrait pour le client.



➤ MYTHE 5

«LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES **AVEC LES AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUES** AUX CONTENEURS DE PET BLEU/JAUNE OU AUX SACS DE COLLECTE POUR PLASTIQUES MIXTES.»

EN AUCUN CAS! Les conteneurs de collecte du PET bleu/jaune de PET-Recycling Schweiz sont prévus uniquement pour les bouteilles à boissons en PET. Tous les autres emballages plastiques compromettent le cycle du PET et doivent être extraits à grands frais. Comme les bouteilles à boissons en PET sont des emballages alimentaires, leur recyclage est soumis à une réglementation très stricte au niveau de l'hygiène et de la fabrication. Bouteilles de lait, pots de yaourt, bouteilles de produits de nettoyage ou encore barquettes de fruits, tout cela n'a pas sa place dans la collecte des bouteilles à boissons en PET. En revanche, lorsque les bouteilles à boissons en PET se retrouvent dans des sacs de collecte pour plastiques mixtes, elles sont perdues pour le cycle du PET. Les auteurs de l'étude «KuRVe»* sont arrivés à la conclusion que la collecte séparée des bouteilles à boissons en PET est la plus éco-efficace de toutes.

* Mandatée par l'Office fédéral de l'environnement ainsi que huit cantons et plusieurs associations, l'étude «KuRVe» se penche sur le recyclage et la valorisation des plastiques en Suisse.



➤ MYTHE 6

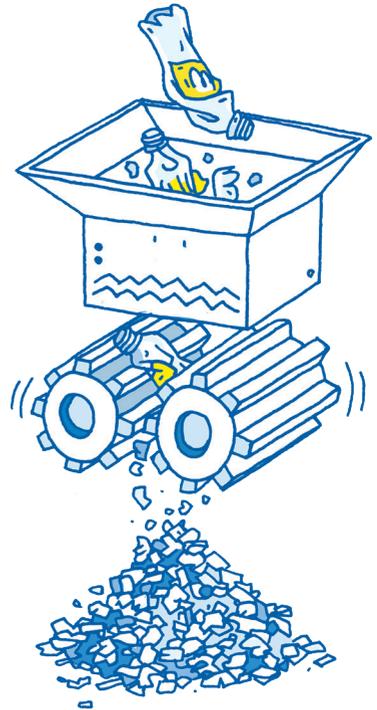
«LE RECYCLAGE DU PET EST UN **COMMERCE LUCRATIF.**»

ET ENCORE UN NON CATÉGORIQUE. Verein PET-Recycling Schweiz a été fondée en 1990 comme organisation à but non lucratif. PET-Recycling Schweiz perçoit depuis 1991 une contribution anticipée de recyclage (CAR) sur les bouteilles à usage unique en PET. Celle-ci n'est qu'un instrument de financement et il n'est pas question de poursuivre un but lucratif. Les moyens financiers dégagés et les recettes provenant de la matière collectée vendue sont affectés aux processus du cycle du PET. Il faut savoir qu'un tiers seulement des dépenses sont couvertes par les recettes provenant de la matière.

› MYTHE 7

«LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET SONT INCINÉRÉES.»

NON! Toutes les bouteilles à boissons en PET collectées par PET-Recycling Schweiz sont réintégrées dans le cycle du PET. C'est à cette seule condition que les ressources peuvent être ménagées et que le PET peut être recyclé en continu. Quant à dire que les usines d'incinération d'ordures ont besoin de papier, de verre ou de PET pour l'incinération, c'est faux car les ordures ménagères normales brûlent suffisamment bien d'elles-mêmes. L'incinération du PET serait en soi facile mais elle n'aurait pas de sens. En effet, comme le montre une étude de Carbotech*, le recyclage de bouteilles à boissons en PET est 74 % plus écologique que leur incinération et leur utilisation comme source de chaleur dans une usine d'incinération d'ordures.



› MYTHE 8

«LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET COLLECTÉES EN SUISSE SONT EXPORTÉES EN CHINE.»

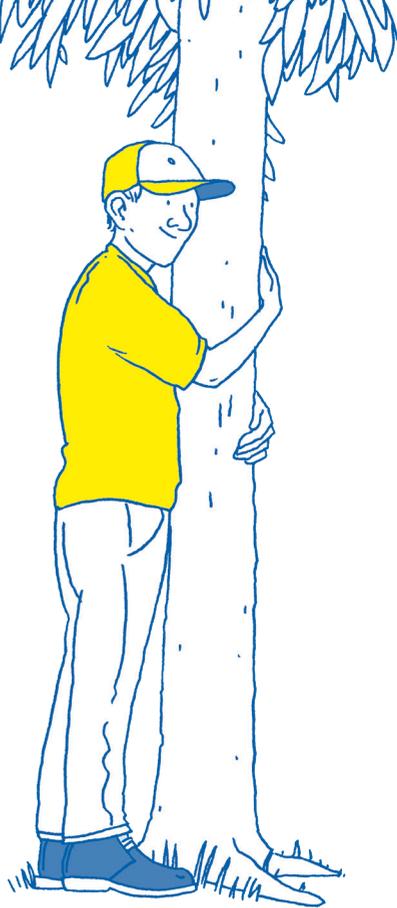
NON! Toutes les bouteilles à boissons en PET collectées par PET-Recycling Schweiz sont recyclées. Elles se retrouvent d'abord dans l'un des cinq centres de tri suisses, où elles sont triées et concentrées en balles pressées de 200 à 300 kg. Ces balles de PET claires contenant des bouteilles à boissons en PET sont transformées en matière recyclée dans l'une des deux usines de recyclage en Suisse. Grâce au cycle du PET fermé, le PET ainsi récupéré se retrouve dans de nouvelles bouteilles à boissons en PET.



› MYTHE 9

«LE RECYCLAGE DE BOUTEILLES À BOISSONS EN PET N'EST PAS ÉCOLOGIQUE.»

CE N'EST PAS VRAI! Une étude de Carbotech* établit que le PET est recyclable à 100 %. La fabrication de nouveaux produits en PET recyclé permet d'économiser 52 % d'énergie, car le recyclage du PET nécessite beaucoup moins d'énergie que la production de nouveau PET. Une autre étude de Carbotech* prouve que le bénéfice environnemental d'un recyclage multiple par rapport à un recyclage unique est de 50 % plus élevé. En outre, les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de quelque 138 000 tonnes par an. La collecte et le recyclage de bouteilles à boissons en PET correspondent donc à une protection active de l'environnement.



› MYTHE 10

«LE MIEUX, C'EST DE DÉPOSER LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET DANS LES POUBELLES À DÉCHETS MÉNAGERS PUISQU'ELLES SONT DE TOUTE FAÇON EXTRAITES DES SACS D'ORDURES LORS DU TRI.»

C'EST ARCHIFAUX! Sauf pour des analyses ponctuelles ou pour des études scientifiques, les sacs de déchets ne font jamais l'objet d'un tri et sont directement incinérés. Qu'il s'agisse de bouteilles à boissons en PET, de piles, de métaux usagés ou d'autres matériaux recyclables, ces déchets n'ont pas leur place dans les ordures ménagères. Ces mesures permettent de ménager les ressources, d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Sources et autres informations sur www.petrecycling.ch/mythes

* Carbotech est une entreprise suisse spécialisée dans les analyses environnementales.